

MARS
2018

Flash info

www.ville-saint-pere.fr

facebook @saintperemarcenpoulet



Samedi 14 avril
11h / 19h
Dimanche 15 avril
9h / 19h

ENTRÉE GRATUITE
Restauration sur place



**marché
aux
fleurs**

Arts & Nature

**FORT DE SAINT-PÈRE
2018**

Renseignements pratiques :
www.ville-saint-pere.fr
Commune de Saint-Père - 02 99 58 81 06



RECENSEMENT



MERCI ! Le recensement de la population est maintenant terminé. La municipalité vous remercie pour l'excellent accueil que vous avez réservé aux agents recenseurs.

Vous avez été nombreux (51 % de la population péreeenne) à répondre par internet et ainsi à contribuer à une économie de papier non négligeable. Un beau geste environnemental.

ABSENCE DE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES HABITATIONS : lors du travail de repérage, les agents recenseurs ont constaté l'absence de numéro sur certaines propriétés. Le numéro qui vous est attribué par la mairie permet de vous localiser facilement. Il doit être **« apposé de manière visible à côté de chaque porte ou issue sur la voie publique, de tous les bâtiments habités ou susceptibles de l'être »**. Il facilite la localisation de votre habitation par vos proches, par les services de la poste, et lors de vos livraisons... mais il est vital pour les secours lors d'intervention d'urgence.

NOUVEAU À SAINT-PÈRE...



RÔTISSERIE SUR LA PLACE DU BOURG

LE DIMANCHE : la Rôtisserie **COQ'N BREIZH** est une Rôtisserie «Food Truck» 100 % bretonne qui s'engage à proposer des produits bretons de qualité : poulets fermiers *Label Rouge*, cuisses de poulet, jambonneaux, jarretons, palettes et travers de porc. Vous pourrez accompagner vos viandes de pommes de terre «grenaille» de Saint-Malo. Rôtisserie : tous les dimanches de 10h à 14h, place du bourg. Possibilité de réserver au **06 30 34 58 45**.

SIVU «Animation à la Vie Sociale»



Courriel : enfancejeunesse.sivu@orange.fr

Tél : 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

CENTRE DE LOISIRS : 2 ANS 1/2 - 12 ANS :

Accueil : le mercredi de 9h à 17h30 (garderie de 7h30 à 9h et 17h30 à 19h). Inscriptions le mardi avant 12h. Les annulations faites le mardi après 12h seront facturées, sauf justificatif.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES :

23 jeunes CM1 et CM2 des quatre communes du SIVU ont rejoint le conseil intercommunal des jeunes sur la base du volontariat. Ils se réunissent le samedi de 10h à 13h30, une fois par mois et ont à cœur de s'impliquer dans la vie du territoire et de mettre en place des initiatives pour les habitants et plus particulièrement pour les jeunes des communes. Leurs projets cette année : organisation d'une soirée « ROLLERTECH » (20 avril) et une « Balade d'orientation » sur les communes de Saint-Suliac et la Ville-ès-Nonais. Élus pour un mandat de deux ans, le conseil sera renouvelé en octobre 2018.

DATES À NOTER DANS VOS AGENDAS :

- **Dimanche 20 mai** : vide-greniers au Fort de Saint-Père, inscriptions au **06 77 10 31 48** ou **02 23 16 05 47**.
- **Dimanche 3 juin** « Grand Parc d'attractions Éphémère ». Le S.I.V.U. fait son festival. Nombreuses animations.

TAXE DE SÉJOUR



COMMENT LA DÉCLARER... Dans le cadre de sa compétence «Tourisme», Saint-Malo Agglomération a instauré une taxe de séjour communautaire. Cette taxe due par personne et par nuitée, varie selon le type d'hébergement. Elle est directement réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à S.M.A. chaque trimestre. Pour faciliter vos démarches et vos déclarations, une plateforme de déclaration en ligne est accessible sur www.stmalo-agglomeration (onglet «taxe de séjour»). Contact : taxedesejour@stmalo-agglomeration.fr - **02 99 40 71 34**.

VOYAGE DES MINEURS



PRÉPARER LES VOYAGES À L'ÉTRANGER DE VOS ENFANTS MINEURS...

L'enfant mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Ce formulaire est à télécharger sur le site : www.service-public.fr ;
- la photocopie du titre d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport) ;
- sa pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport + le visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier sur le site diplomatie.gouv.fr).

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

La ville de Saint-Malo instruit les demandes de passeports et de cartes d'identité uniquement sur rendez-vous, lequel doit être pris sur le site internet : <http://www.ville-saint-malo.fr/cartes-identite-et-passeports-prise-de-rendez-vous>.

BIBLIOTHÈQUE

« LA VAGUE DES MOTS » Ouverte le mercredi 16h / 18h - le vendredi 16h / 18h30 et le samedi de 10h / 12h. **02 99 58 26 76.**

UNE GRAINOTHÈQUE PRÈS DE CHEZ MOI ! Semences à partager à la bibliothèque.

Pourquoi une grainothèque ? Pour préserver un patrimoine, notamment les variétés anciennes et traditionnelles locales ; Pour ramener au jardin la plus grande biodiversité possible et la préserver ; Pour échanger des savoir-faire entre jardiniers de la commune et alentours et faire appel à des associations pour animer des ateliers.

Quelles graines et variétés ? Toutes les graines : légumes, fruits, fleurs. Les seules choses à respecter, pour le bien-être de tous, sont de n'utiliser aucun engrais chimique. **Le bio c'est si bon !** Et ne pas introduire de semences hybrides F1 (non reproductibles et qui dégènerent).

Comment participer ? Les semences de la grainothèque sont GRATUITES, vous pouvez vous servir ! Participez ensuite en récoltant vos graines, c'est simple et ludique. Faites participer les enfants !

Vous souhaitez aider à la réussite de ce projet, **un sachet vide a été agrafé au flash info.** Glissez quelques graines en notant la variété, le lieu et la date de récolte et venez le déposer à la bibliothèque ou au Marché aux fleurs (14 et 15 avril).

www.bibliothequesaintpere.wordpress.com
www.facebook.com/bibliothequesaintpere



À VOS AGENDAS



LUNDI 12 MARS (après-midi). Concours de belote organisé par le Club du Clos Poulet à la salle polyvalente.

SAMEDI 17 MARS. Repas proposé par l'OGEC/APEL de l'école Sainte-Thérèse. Contact : apelstetherese35430@gmail.com.

SAMEDI 24 MARS. Soirée des familles avec repas, organisée par l'APE de l'école Théodore Chaimel. Contact : Kévina Martin au **06 59 68 12 42.** Courriel : leandreambroise@gmail.com.

EAU / ASSAINISSEMENT



Au 1^{er} janvier, les compétences «Eau et assainissement» ont été transférées à Saint-Malo Agglomération (SMA). Contact :
• **EAU POTABLE** : Syndicat Intercommunal Eaux de Beaufort (SIEB) - S. Bourserie **02 99 40 08 33.** contact@eaux-beaufort.fr.
• **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** : SMA s.lhomme@stmalo-agglomeration.fr. Tél. **02 99 21 53 37.**
• **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** :
Problèmes techniques : Jean-François Daron (SMA) **02 99 21 53 38.** jf.daron@stmalo-agglomeration.fr.
Problèmes facturation (SIEB) : **02 99 40 08 33** contact@eaux-beaufort.fr.

ALTERNATIVES PESTICIDES

13^e SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES DU 20 AU 30 MARS. Programme des animations alentours sur www.sage-dol.fr - **02 57 64 02 55**

SAINT-PÈRE RUGBY CLUB



DIMANCHE 18 MARS - 15H. Venez encourager votre équipe au stade municipal à Saint-Père. Le Saint-Père Rugby Club rencontrera le «Rennes Étudiant Club».

SOIRÉE DÉBAT



LE SOMMEIL... ET SI VOTRE SANTÉ EN DÉPENDAIT ? Réunion d'information gratuite, tout public, proposée par les Élus du Comité Local MSA de Dinard/Châteauneuf et le CLIC de la Côte d'Émeraude, animée par le Dr Arnaud Prigent. Mardi 27 mars à 20h15, salle «Solidor» à la Ville-ès-Nonais.

LA VÉRITÉ SUR...



LE NOMBRE DE CONSEILS MUNICIPAUX. La commune de Saint-Père a assuré la tenue de 7 conseils municipaux en 2017, soit une moyenne un peu supérieure à un conseil municipal tous les 1,5 mois. En France, « le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre », ce qui est le cas à Saint-Père. Néanmoins, « Si la réunion du conseil municipal au cours du trimestre peut poser des difficultés, cet état de fait peut justifier le report de la séance du conseil municipal dans la mesure où les décisions à prendre ne présentent pas un caractère d'urgence ».



PERMANENCES DES ÉLUS Tous les jours sur rendez-vous

Jean-François RICHEUX - Maire
Thierry NUSS - 1^{er} adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations.
Elisabeth LE PAPE - 2^e adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage.
Loïc CAVOLEAU - 3^e adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale.
Chantal BESLY - 4^e adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires.
Bernard LEPAIGNEUL - 5^e adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts.

CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE



CAFÉ DES AIDANTS : Temps d'échange de 15h à 16h30 à Dinard (Le Beauséjour). Mardi 3 avril. Thématique : « *Le droit à l'erreur : n'est pas parfait qui veut !* ». **02 99 16 88 76.**

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE À DOMICILE : Le soutien psychologique est destiné aux personnes de plus de 60 ans vivant à leur domicile sur le territoire du CLIC de la Côte d'Émeraude. Il est gratuit. Si vous connaissez des personnes âgées en souffrance, contactez le CLIC au **02 99 16 88 76.**

DÉCHETS - MARS



BACS JAUNES : vendredis 16 et 30 mars.
ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir.

CÉLÉBRATIONS



MESSES LES SAMEDIS À 18H : 10 mars au Tronchet ; 17 mars à Saint-Père ; 24 mars (messe des familles) à Saint-Guinoux.
MESSES LES DIMANCHES À 10H30 : 11 mars à Châteauneuf 18 mars à Plerguer ; 25 mars (Les Rameaux) à Châteauneuf.
CÉLÉBRATIONS DE PÂQUES : Jeudi-Saint le 29 mars à Mianiac-Morvan à 19h. **La Veillée Pascale** le samedi 31 mars à Châteauneuf à 19h. **La messe du dimanche de Pâques** le 1^{er} avril à Plerguer à 10h30.

MOT DU JARDINIER



«Quand les grenouilles chantent en mars, le beau temps est revenu».

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. **02 99 58 81 06** contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.